

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 02 JUILLET 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de juillet à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 juin 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (30) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (10) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BLAIN Catherine	X	ROUILLIER Caroline
BLAINEAU Isabelle	X	DUGAST Véronique
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
HUCHET Philippe	X	SECHER Nathalie
MENARD Anne-Sophie	X	LACHE Adeline
MORISSET Jean-Claude	X	COCQUET Cyrille
ROGER Richard	X	HERVOUET Eric
COLMARD Etienne	X	PELLETIER-CARNUS Laurence
PIVETEAU Hubert	X	LARCHER Elodie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Lionel MABIT, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Véronique DUGAST

Délibération n°DEL20240702_04

Constitution d'un groupement de commandes avec Terres de Montaignu et le CIAS pour l'acquisition et la mise en place d'une solution logicielle de gestion de temps, plannings et absences

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission des Moyens généraux au sein de Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que Terres de Montaignu, le CIAS et la commune de Montaignu-Vendée ne disposent pas à ce jour d'outils fiables et efficaces permettant de piloter et assurer le suivi de la gestion des temps, des plannings et des absences.

L'objectif d'une solution de gestion des temps est d'améliorer de façon sécurisée et paramétrable la gestion organisationnelle en automatisant le suivi des heures, des absences, des congés et des activités des agents. Cette optimisation est un véritable besoin en terme organisationnel puisque la gestion des temps et des activités est non seulement essentielle pour les agents RH, mais également pour les managers / encadrants et les agents.

La gestion des plannings permet à une entité de tenir compte des besoins en personnel ou des prévisions opérationnelles tout en assurant le respect des dispositions réglementaires. Cette gestion à court et à long terme peut intégrer des changements saisonniers, des recrutements et des périodes de formation et permet de prévoir toutes sortes de variations d'horaires.

Un processus de gestion des absences (congés payés, RTT, congé maternité, formation, maladie, récupération, etc.) permet non seulement de gérer les différents types d'absence des agents, mais aussi d'assurer un meilleur suivi et d'optimiser grâce à des remontées de demandes automatisées.

Terres de Montaigu, le CIAS et la commune de Montaigu-Vendée ont donc décidé de constituer un groupement de commandes pour l'acquisition et la mise en place d'une solution logicielle de gestion des temps, des plannings et des absences.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement qui a pour objet de définir les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres. La gestion de ce marché et le suivi des prestations seront assurés par la Direction des Ressources Humaines mutualisée aux trois collectivités.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commandes créé en vue de la passation d'un marché public.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3 ;
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;
Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes joint à la présente délibération ;
Vu les crédits inscrits au budget ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu, le CIAS et la commune de Montaigu-Vendée,
- VALIDE le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, via la Direction des Ressources Humaines mutualisée aux trois collectivités,
- APPROUVE les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 05/07/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 02 JUILLET 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de juillet à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 juin 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (30) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (10) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BLAIN Catherine	X	ROUILLIER Caroline
BLAINEAU Isabelle	X	DUGAST Véronique
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
HUCHET Philippe	X	SECHER Nathalie
MENARD Anne-Sophie	X	LACHE Adeline
MORISSET Jean-Claude	X	COCQUET Cyrille
ROGER Richard	X	HERVOUET Eric
COLMARD Etienne	X	PELLETIER-CARNUS Laurence
PIVETEAU Hubert	X	LARCHER Elodie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Lionel MABIT, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Véronique DUGAST

Délibération n°DEL20240702_08

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée qu'il revient au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste, et d'avancements de grade, ainsi qu'il suit :

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le - 8 JUIL. 2024

ID : 085-200081115-20240702-DEL20240702_08-DE

Affectation	Suppression	Création	Date d'effet	Motif
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Direction de la relation aux habitants	<u>1 poste</u> Adjoint administratif (Cat. C) Temps complet	<u>1 poste</u> Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière
Direction de la relation aux habitants	<u>1 poste</u> Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	<u>1 poste</u> Cadre d'emploi des adjoints administratifs (Cat. C) Temps complet	02/07/2024	Adaptation aux besoins
Direction de la relation aux habitants	<u>1 poste</u> Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	<u>1 poste</u> Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière
Direction de la relation aux habitants	<u>1 poste</u> Rédacteur (Cat. B) Temps complet	<u>1 poste</u> Rédacteur principal 2 ^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière
Direction de la relation aux habitants	<u>1 poste</u> Attaché (Cat. A) Temps complet	<u>1 poste</u> Rédacteur principal 1 ^{ère} classe (Cat. B) Temps complet	02/07/2024	Adaptation aux besoins
FILIERE ANIMATION				
Direction de l'éducation, de l'enfance et de la famille	<u>1 poste</u> Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps non complet 30/35	<u>1 poste</u> Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 30/35	01/08/2024	Déroulement de carrière
Direction de l'éducation, de l'enfance et de la famille	<u>1 poste</u> Animateur principal 2 ^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	<u>1 poste</u> Animateur principal 1 ^{ère} classe (Cat. B) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière
FILIERE TECHNIQUE				
Direction des moyens techniques	<u>1 poste</u> Adjoint technique (Cat. C) Temps complet	<u>1 poste</u> Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière
Direction des moyens techniques	<u>7 postes</u> Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	<u>7 postes</u> Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière
Direction des moyens techniques	<u>1 poste</u> Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (Cat. C)	<u>1 poste</u> Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	01/08/2024	Déroulement de carrière

	Temps non complet 23.5/35	(Cat. C) Temps non complet 23.5/35		
Direction des moyens techniques	<u>1 poste</u> Agent de maîtrise (Cat. C) Temps complet	<u>1 poste</u> Agent de maîtrise principal (Cat. C) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière
Direction des moyens techniques	<u>1 poste</u> Adjoint technique (Cat. C) Temps non complet 27.75/35	<u>1 poste</u> Cadre d'emploi des adjoints techniques (Cat. C) Temps non complet 28/35	01/08/2024	Départ en retraite et adaptation aux besoins du service
Direction des moyens techniques		<u>1 poste</u> Cadre d'emploi des adjoints techniques (Cat. C) ou cadre d'emploi des techniciens (Cat. B) Temps complet	01/09/2024	Adaptation à la réorganisation de la Direction
FILIERE SOCIALE				
Direction de l'éducation de l'enfance et de la famille	<u>2 postes</u> Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles (Cat. C) Temps non complet 30/35	<u>2 postes</u> Agent spécialisé principal écoles de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles (Cat. C) Temps non complet 30/35	01/08/2024	Déroulement de carrière
Direction de l'éducation de l'enfance et de la famille	<u>1 poste</u> Educateur jeunes enfants (Cat. A) Temps complet	<u>1 poste</u> Educateur jeunes enfants classe exceptionnelle (Cat. A) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment l'article 34 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- SUPPRIME et CREE les postes au tableau des effectifs tel que listé ci-dessus,
- DIT que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse,

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le - 8 JUIL. 2024

ID : 085-200081115-20240702-DEL20240702_08-DE

SLOW

- AUTORISE Monsieur le Maire, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience,
- AUTORISE l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 05/07/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 02 JUILLET 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de juillet à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 juin 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (30) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (10) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BLAIN Catherine	X	ROUILLIER Caroline
BLAINEAU Isabelle	X	DUGAST Véronique
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
HUCHET Philippe	X	SECHER Nathalie
MENARD Anne-Sophie	X	LACHE Adeline
MORISSET Jean-Claude	X	COCQUET Cyrille
ROGER Richard	X	HERVOUET Eric
COLMARD Etienne	X	PELLETIER-CARNUS Laurence
PIVETEAU Hubert	X	LARCHER Elodie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Lionel MABIT, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Véronique DUGAST

Délibération n°DEL20240702_09

Recours contractuels pour accroissement temporaire ou saisonnier

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée. Ce dernier informe l'assemblée de la nécessité de recourir à des agents contractuels pour pallier les surcroits temporaires ou saisonniers d'activités, ainsi qu'il suit :

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le - 8 JUIL. 2024

ID : 085-200081115-20240702-DEL20240702_09-DE

Motif du recours	Cadre d'emplois Cat. Hiérarchique	Fonction / Temps de travail	Nb de postes	Durée	Indice plafond
DIRECTION DE LA RELATION AUX HABITANTS					
Besoin saisonnier Art. 332-23-2	Adjoint administratif (Cat. C)	Temps non complet : 3/35	5	Durée max 6 mois 01/07/2024	IB 367
Besoin saisonnier Art. 332-23-2	Adjoint administratif (Cat. C)	Temps non complet : 14/35	1	Durée max 6 mois 01/07/2024	IB 367
Besoin saisonnier Art. 332-23-2	Adjoint administratif (Cat. C)	Temps complet	1	Durée max 6 mois 01/07/2024	IB 367

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment l'article 34 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à recourir à des contractuels pour répondre à des accroissements temporaires d'activités, saisonniers, ci-dessus listés,
- AUTORISE Monsieur le Maire, à fixer la rémunération de ces contractuels en tenant compte du niveau de sa qualification et de son expérience, sans pouvoir dépasser l'indice brut plafond indiqué dans le tableau,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette décision,
- AUTORISE l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 05/07/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 02 JUILLET 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de juillet à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 juin 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (30) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (10) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BLAIN Catherine	X	ROUILLIER Caroline
BLAINEAU Isabelle	X	DUGAST Véronique
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
HUCHET Philippe	X	SECHER Nathalie
MENARD Anne-Sophie	X	LACHE Adeline
MORISSET Jean-Claude	X	COCQUET Cyrille
ROGER Richard	X	HERVOUET Eric
COLMARD Etienne	X	PELLETIER-CARNUS Laurence
PIVETEAU Hubert	X	LARCHER Elodie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Lionel MABIT, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Véronique DUGAST

Délibération n°DEL20240702_10

Recours contractuels aux contrats d'apprentissage

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaignu-Vendée. Ce dernier informe l'assemblée que dans un contexte économique contraint et au vu des difficultés de recrutement, le recours au contrat d'apprentissage permet à des apprentis d'apprendre un métier, tout en participant aux tâches et/ou aux projets des directions au sein desquelles ils sont affectés.

En concurrence des efforts consentis par la collectivité pour assurer la formation d'un agent en contrat d'apprentissage, celle-ci bénéficie d'un ensemble d'aides et

exonérations pour en diminuer le coût (exonération totale ou partielle de charges sociales, prise en charge pédagogique).

Service d'accueil	Profil	Début – Fin de contrat
Education enfance et famille	<u>Poste</u> : auxiliaire de puériculture <u>Diplôme préparé</u> : diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture <u>Tuteur</u> : Responsable Service accueils collectifs <u>Durée</u> : 18 mois	26/08/2024 au 20/02/2026
Espaces verts	<u>Poste</u> : Jardinier <u>Diplôme préparé</u> : bac pro aménagements paysagers <u>Tuteur</u> : Chef d'équipe espaces verts secteur ouest <u>Durée</u> : 36 mois	01/09/2024 au 31/08/2027
Vie associative et gestion des salles	<u>Poste</u> : assistant administratif <u>Diplôme préparé</u> : BTS GPME <u>Tuteur</u> : Chargé de vie associative et gestion des salles <u>Durée</u> : 24 mois	26/08/2024 au 25/08/2026

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants,
Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
Vu l'ordonnance n°2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle,
Vu le décret n° 2016-1998 du 30 décembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales autorisées à participer aux expérimentations prévues aux articles 76 et 77 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,
Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 22 janvier 2024

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE le recours au contrat d'apprentissage ci-dessus exposés,
- AUTORISE les demandes de subvention auprès des organismes financeurs, notamment le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), pour le financement de la formation,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et conventions relatifs à cette décision.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 05/07/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 02 JUILLET 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de juillet à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 juin 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (30) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (10) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BLAIN Catherine	X	ROUILLIER Caroline
BLAINEAU Isabelle	X	DUGAST Véronique
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
HUCHET Philippe	X	SECHER Nathalie
MENARD Anne-Sophie	X	LACHE Adeline
MORISSET Jean-Claude	X	COCQUET Cyrille
ROGER Richard	X	HERVOUET Eric
COLMARD Etienne	X	PELLETIER-CARNUS Laurence
PIVETEAU Hubert	X	LARCHER Elodie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Lionel MABIT, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Véronique DUGAST

Délibération n°DEL20240702_12

Validation de l'Avant-Projet Définitif et de l'enveloppe financière des travaux de rénovation et d'extension des vestiaires de football du complexe sportif de la Guyonnière

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric HERVOUET, Vice-président en charge de la Commission Vie locale, Culturelle et Sportive, au sein de la Ville de Montaignu-Vendée. Ce dernier rappelle à l'assemblée la volonté de proposer une offre de services et d'équipements en cohérence avec le développement du territoire et l'accroissement d'une population jeune.

La municipalité envisage ainsi de développer l'attractivité du complexe sportif de la commune déléguée de La Guyonnière à travers l'extension des vestiaires de football. Les vestiaires sont utilisés par le club du S2GFC qui regroupe environ 460 licenciés (dont 150 féminines) répartis sur les deux communes déléguées de La Guyonnière et Saint-Georges-de-Montaigu.

Cependant, les quatre vestiaires existants sur le site de La Guyonnière sont insuffisants et sous-dimensionnés pour accueillir dans de bonnes conditions les effectifs du club.

La ville de Montaigu-Vendée a confié une mission de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le cabinet ORIGAMI (Montaigu / 85600 MONTAIGU-VENDEE) pour des travaux de rénovation et d'extension des vestiaires de football du complexe sportif de la commune déléguée de La Guyonnière. Le groupement de maîtrise d'œuvre est composé des entreprises suivantes :

EURL D'ARCHITECTURE REGINE SEVIN BOULANGER (ORIGAMI) Représenté par Mme Régine SEVIN BOULANGER	Architecte DPLG	69 Place du Champ de Foire Montaigu 85600 MONTAIGU-VENDEE
Cotraitants :		
BARRE SARL	Economiste de la construction	72 Impasse Jean Mouillade 85000 LA ROCHE SUR YON
FIB	BET Fluides et thermique	66 Impasse Jean Mouillade 85000 LA ROCHE SUR YON
AREST	BET Structure	ZA de la Forêt 8 rue Chante Merle – BP 7 44190 LE BIGNON

Le contrat avec le groupement représenté par ORIGAMI a été conclu avec un taux de rémunération de 10,63% du montant des travaux. Au stade de l'avant-projet définitif, les travaux sont estimés à 248 000,00 € HT ce qui portera la rémunération définitive du groupement de maîtrise d'œuvre à 26 362,40 € HT. Cette estimation sera affinée lorsque les résultats des études géotechniques seront transmis.

Monsieur Eric HERVOUET présente l'Avant-Projet Définitif et explique que l'opération prévoit la réalisation d'une extension dans la continuité des vestiaires existants afin de construire deux vestiaires de 35 m², un vestiaire arbitres de 13 m², des sanitaires de 10 m² et un local technique de 5 m².

La production d'eau chaude sanitaire sera de type ballon à accumulation mais la production solaire thermique est également étudiée.

Le projet prévoit également une signalétique sur la façade principale afin de matérialiser l'entrée du stade pour les visiteurs. Les clôtures et le portail existants seront déposés puis reposés pour sécuriser l'accès au stade.

La Ville de Montaigu-Vendée sollicitera une subvention dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) mais à ce jour le district n'est pas en mesure d'indiquer le montant des aides pouvant être accordé pour ce projet.

Le plan de financement de l'opération se décompose de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES		
Objet de la dépense	Montant HT	Type de recettes	Montant HT	Part
Honoraires de maîtrise d'œuvre	26 362,40 € (10,63%)	Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)	-	-
Travaux d'extension des vestiaires	248 000,00 €	Autofinancement Ville de Montaigu-Vendée	286 362,40 €	100,00 %
Frais d'études annexes	12 000,00 €			
TOTAL	286 362,40 €	TOTAL	286 362,40 €	100,00 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le - 8 JUIL. 2024

ID : 085-200081115-20240702-DEL20240702_12-DE

Le calendrier d'opération prévoit le lancement de la consultation pour les marchés de travaux en septembre 2024.

Vu l'Avant-Projet Définitif et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de rénovation et d'extension des vestiaires de football du complexe sportif de la Guyonnière,
Vu l'avis favorable du conseil délégué de la Guyonnière en date du 26 juin 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE l'Avant-Projet Définitif (APD) et l'enveloppe prévisionnelle des travaux,
- VALIDE le budget global du projet de rénovation et d'extension des vestiaires de football,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA),
- RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 3000-A,
- AUTORISE le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire,
- AUTORISE le lancement de la phase de mise en concurrence des entreprises (phase DCE) et le lancement de la consultation pour les marchés de travaux,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous actes et prendre toutes décisions nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 05/07/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 02 JUILLET 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de juillet à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 juin 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (30) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BLAIN Catherine	X	ROUILLIER Caroline
BLAINEAU Isabelle	X	DUGAST Véronique
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
HUCHET Philippe	X	SECHER Nathalie
MENARD Anne-Sophie	X	LACHE Adeline
MORISSET Jean-Claude	X	COCQUET Cyrille
ROGER Richard	X	HERVOUET Eric
COLMARD Etienne	X	PELLETIER-CARNUS Laurence

Étaient absents excusés (2) : Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Lionel MABIT, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Véronique DUGAST

Délibération n°DEL20240702_20

Convention SyDEV n°2024.ECL.0363 – Travaux neufs d'éclairage public – Rues Matifeu et Saint Pierre – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille Cocquet, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que le Président du Syndicat d'Énergie et d'Équipement de la Vendée a fait parvenir une nouvelle convention n°2024.ECL.0363 se rapportant à des travaux neufs d'éclairage public projetés dans le cadre de travaux de voirie des rues de Matifeu et Saint Pierre, sur la commune déléguée de Montaignu.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le - 8 JUIL. 2024

ID : 085-200081115-20240702-DEL20240702_20-DE

S²LOW

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Travaux neufs	14 159.00	16 991.00	14 159.00	70.00 %	9 911.00
TOTAL PARTICIPATION					9 911.00

Vu la convention SyDEV n°2024.ECL.0363 concernant des travaux neufs d'éclairage public Rues de Matifeu et Saint Pierre sur la commune déléguée de Montaigu,
Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 26 juin 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention n°2024.ECL.0363 annexée à la présente délibération, concernant des travaux neufs d'éclairage public Rues de Matifeu et Saint Pierre, sur la commune déléguée de Montaigu, 85600 Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 9 911 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 05/07/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gionette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 02 JUILLET 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de juillet à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 juin 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (30) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BLAIN Catherine	X	ROUILLIER Caroline
BLAINEAU Isabelle	X	DUGAST Véronique
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
HUCHET Philippe	X	SECHER Nathalie
MENARD Anne-Sophie	X	LACHE Adeline
MORISSET Jean-Claude	X	COCQUET Cyrille
ROGER Richard	X	HERVOUET Eric
COLMARD Etienne	X	PELLETIER-CARNUS Laurence

Étaient absents excusés (2) : Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Lionel MABIT, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Véronique DUGAST

Délibération n°DEL20240702_21

Convention SyDEV n°2024.ECL.0373 – Travaux neufs d'éclairage public – Lotissement privé le Fief Rouge – Saint Hilaire de Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille Cocquet, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'éclairage public du lotissement privé, le Fief Rouge sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay, le Président du Syndicat de l'Energie de la Vendée a transmis une convention tripartite à la ville de Montaignu-Vendée afin d'établir les modalités de financement et d'exploitation de ces équipements.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le - 8 JUIL. 2024

ID : 085-200081115-20240702-DEL20240702_21-DE

S²LOW

La convention est établie entre le SyDEV, le lotisseur privé (AB Immobilier SAS) et la ville de Montaigu-Vendée. Elle précise que ces travaux d'un montant total de 9 938,00€ sont à la charge du lotisseur et qu'il s'agit d'équipements qui seront rétrocédés à la ville de Montaigu-Vendée à l'issue des travaux de réception de ces ouvrages.

La proposition financière se décompose ainsi :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Travaux neufs	9 938.00	11 926.00	11 926.00	100.00 %	9 938.00
TOTAL PARTICIPATION					9 938.00

Vu la convention tripartite n°2024.ECL.0373 concernant les travaux neufs d'éclairage public du lotissement privé, le Fief Rouge sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint Hilaire de Loulay en date du 26 juin 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les conditions de la convention tripartite n°2024.ECL.0373 entre le lotisseur privé (AB Immobilier), la Ville de Montaigu-Vendée et le SyDEV concernant des travaux neufs d'éclairage public du lotissement privé, le Fief Rouge, sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay, 85600 Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 05/07/2024
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glonette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.